

l'an mil sept cent vingt huit et le sixieme decembre
jay baptisé andré jean jeanoleu fils naturel et
legitime de francois et de marie christolle ne le meme
jour le parvain loüis genouier et la marraine
marquente reuette le pere etant signé par l'au
nat leur cecire le parvain a signé avec nous

douelon

lion greve

l'an mille sept cent vingt huit et le deux decembre
nous auons enterre dans le cimetiere de cette paroisie
loüis hermitte mort subitement sans auoir esté muni des
sacramens a cause de cette mort improuuee fils de moue
et de claire peuvanne enuiron age de vingt ans
preux les fourrignies

douelon

lion greve

l'an mil sept cent vingt huit et le vingt huitieme
jour du mois de decembre en presence des temoins
Villiers dorcignies etienne villiers fils naturel et legitime de
francois de la ville d'hiertes et de clarte aicarde acle
baptisé estant ne le jour d'auant hier le parvain
a été signé par Jean bertran marchand en la ville d'hiertes
et la marraine demoiselle maydelaine hugues
le parvain a signé avec nous non le pere et la
marraine pour ne sea uoir Gertrand

douelon

Reynold thuerie

g